



Abandon de propriété

Par **Tomcast1315**, le **28/04/2020** à **13:39**

Bonjour,rrnJe possède une cave dans une copropriété et je souhaiterais m'en débarrasser.rnrnL'immeuble est en très mauvais état et je n'arrive pas à la vendre. Les charges sont élevées et sont un fardeau.rnrnJe souhaiterais savoir si un abandon de propriété peut être une solution.rnrnMerci

Par **morobar**, le **28/04/2020** à **19:03**

Bonjour,rrnCet abandon de propriété n'existe pas. Vous pouvez faire une cession à titre gratuit, mais il faudra toujours un autre acteur pour accepter le transfert.rnrnIl existe bien un abandon (délaissement) en droit maritime, mais ce droit particulier hérité de traditions dont certaines antiques n'est pas transposable.